

TÉMOINS DE JÉHOVAH—CORRESPONDANCE  
ÉCHANGÉE AVEC LE MINISTÈRE DU  
GOUVERNEMENT ET RADIO-CANADA

**M. Gagnon:**

Copie de toute correspondance échangée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1948, entre l'*International Bible Students, The Watchtower and Tract Society*, les Témoins de Jéhovah, et les ministères de la Défense nationale, de la Justice et des Postes et la Société Radio-Canada.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ayant parlé avec le parrain de la motion, je lui ai proposé d'insérer des mots "d'une nature générale", après le mot "correspondance". Les quatre ministères intéressés m'ont fait remarquer que si on laissait la motion sous sa forme actuelle, ils devraient faire des recherches dans tous leurs dossiers, parce que leur méthode de classement se fonde sur le sujet. Je l'ai fait savoir au député, qui reconnaît que, si l'on insère les mots proposés, les services des ministères n'auront plus besoin d'effectuer des recherches dans tous leurs dossiers, mais seulement dans ceux qui devraient normalement contenir la correspondance dont il s'agit. S'il est possible d'adopter la motion de cette façon, le Gouvernement n'y voit aucun inconvénient.

**M. l'Orateur:** La motion est-elle adoptée, compte tenu de la déclaration du ministre?

(La motion est adoptée.)

LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR  
LES COALITIONS

CIGARETTES—PLAINTES À PROPOS DE VENTES  
À PERTE PRATIQUÉES DANS QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hector Dupuis (Sainte-Marie):** J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il reçu un télégramme dans lequel les détaillants de tabac de la province de Québec se plaignent de ce qu'on vend le tabac à prix réduits, les cigarettes notamment, qui dans certains magasins se détaillent au prix coûtant et même dans certains cas à un prix inférieur au prix d'achat? Dans le cas de l'affirmative, le ministre aurait-il quelque déclaration à faire à ce sujet?

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Je désire remercier l'honorable député qui m'a donné avis de sa question. J'ai reçu un tel télégramme et j'ai écrit à M. E. Falstrault, secrétaire de l'Association des marchands de tabac de Montréal pour lui dire que la commission chargée d'enquêter sur les pratiques commerciales restrictives mène actuellement une enquête sur la pra-

[M. l'Orateur.]

tique de la vente à perte dans le domaine de la cigarette et dans d'autres domaines. La commission a annoncé qu'elle commencerait ses auditions au début de mai et qu'elle recevrait alors renseignements et mémoires. J'ai envoyé à la commission copie du télégramme que m'a adressé M. Falstrault afin qu'elle puisse informer l'Association des marchands de tabac du lieu et de la date de ses auditions dans la région de Montréal parce que si j'ai bien compris le télégramme, l'association désire déposer devant la commission.

L'objet de l'enquête est de déterminer l'importance et les conséquences de cette pratique et de recommander, au besoin, les modifications appropriées à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

ARTICLES SACRIFIÉS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
AU SUJET DE LA TENUE D'AUDIENCES  
PAR LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le ministre pourrait-il nous dire en quels endroits du pays la Commission sur les pratiques restrictives du commerce se propose de tenir des audiences au sujet de la pratique de l'article sacrifié?

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je ne puis fournir ce renseignement; mais je m'informerai auprès de la Commission afin de dire demain à la Chambre si elle a pris une décision à cet égard.

IMPÔT SUR LE REVENU

DÉDUCTION DE L'IMPÔT PROVINCIAL DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Je désire poser une question au premier ministre. Quand le Gouvernement prendra-t-il une décision au sujet de la déduction de l'impôt provincial sur le revenu, exigé dans Québec, et quand fera-t-il connaître cette décision?

**Le très hon. M. St-Laurent (premier ministre):** Je pense qu'il y a lieu de ne voir là qu'une question en deux parties et de répondre que la ligne de conduite du Gouvernement en matière fiscale est ordinairement annoncée dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Abbott), exposé qui, comme on l'a déjà annoncé, sera fait le soir du 6 avril. On peut s'attendre que l'attitude du Gouvernement à l'égard de cette question soit rendue publique au cours dudit exposé.